# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Délibération n° 2018.09.312

Prestation de service complémentaire pour maintenir l'attractivité touristique du plateau d'Angoulême LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 septembre 2018

Secrétaire de séance : Monique CHIRON

#### **Membres présents:**

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Jean-Christophe THIANT

# Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU

## Suppléant(s):

Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

#### Excusé(s):

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Bruno PROUX, Eric SAVIN

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

**DELIBERATION** N° 2018.09.312

DECHETS Rapporteur: Monsieur PERONNET

PRESTATION DE SERVICE COMPLEMENTAIRE POUR MAINTENIR L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU PLATEAU D'ANGOULEME

Le plateau d'Angoulême, cœur historique de l'agglomération, concentre une multiplicité d'usages dans un espace très restreint, qui reste pour autant la vitrine touristique du territoire. Il en résulte de nombreux conflits d'usage en matière d'espace, très variables selon les horaires et les secteurs.

L'un des conflits les plus nuisibles à l'image de la ville, par ailleurs engagée dans de multiples démarches de labellisation (4 Fleurs Villes et Villages fleuris, UNESCO,...), est la **présentation des déchets à la collecte**. En grande partie structurel, le problème est d'origines variées :

- a) Les retards de mise en conformité de certains restaurateurs produisant plus de 10 T/an de biodéchets: le tri à la source pour ces producteurs devrait être actif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce retard engendre une pression en faveur du maintien d'une fréquence élevée de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), en raison de leurs difficultés à stocker leurs déchets sur leur foncier,
- b) L'absence de respect des règles de dépôts par certains riverains: la brigade verte constate régulièrement des dépôts de sacs en dehors des horaires votés par la ville d'Angoulême,
- c) L'absence de locaux-poubelle dans les immeubles et chez de nombreux métiers de bouche : très souvent à l'origine des problèmes ci-dessus. Cette absence n'encourage pas les gens à stocker les sacs dans leur appartement. La sur-fréquence sur le plateau vient donc aussi de ces insuffisances des propriétaires d'immeubles collectifs, surtout les petits collectifs sans bailleur professionnel,
- d) La quasi continuité de la collecte, toute la semaine, appel d'air permanent de sacs noirs: la collecte quotidienne (pour le secteur des restaurants), résultante historique des paramètres ci-dessus, entraîne une habitude et un réflexe naturel de dépôt quotidien pour tous les usagers qui voient passer une benne, et ce sans souci des jours ou des heures de collecte,
- e) Le sentiment d'impunité : les usagers déposent n'importe quand, soit parce qu'ils pensent qu'ils ne risquent rien, soit parce qu'ils sont dans des situations sociales très compliquées, où la propreté du trottoir reste une priorité très éloignée de leur quotidien.

La ville d'Angoulême a déjà entamé plusieurs actions pour normaliser la situation, et permettre à tous les usagers de la ville d'oublier le sujet « déchets » lorsqu'ils s'y déplacent :

- Campagne de sensibilisation en cours, notamment au moyen d'affichages,
- Mobilisation des restaurateurs par le biais d'un courrier de demande de mise en conformité, à suivre ensuite sur le terrain,
- Mobilisation des propriétaires d'immeubles collectifs par le biais d'un courrier de demande de mise en conformité, à suivre ensuite sur le terrain,
- Démarche juridique en cours pour une verbalisation plus massive et plus systématique.

Cette volonté, qui permettra d'obtenir des résultats dans la durée, doit aujourd'hui s'accompagner d'une mesure transitoire compensatoire, afin de parvenir dès à présent à un résultat visible, donnant à la ville un aspect attractif immédiat. Il s'agit de doter le centre-ville d'Angoulême d'une **brigade** « **cœur d'agglo** », dont les missions seront de :

- localiser les déchets sauvages, en tracer la nature et la localisation,
- transmettre ces éléments au service en charge de la verbalisation ou de la facturation, puis procéder à l'enlèvement immédiat des déchets. Cela permet au service en charge de la verbalisation d'accumuler des données et de permettre par la suite des verbalisations directes, compte tenu du caractère répétitif du comportement.

Cette mesure de soutien à l'attractivité du centre-ville d'Angoulême, et par là même de notre agglomération, serait mise en place pour deux ans avec une clause de revoyure au bout d'un an et confiée à la ville d'Angoulême par le biais d'une convention de prestation de service. A l'issue de la première année, une évaluation portant sur les critères suivants sera réalisée :

- Circuits effectivement réalisés sur le centre-ville, sur la base d'un suivi GPS du véhicule, (quantification de la présence réelle sur secteur du véhicule),
- Nombre d'immeubles mis en conformité pendant l'année passée (locaux créés); justificatifs à produire,
- Nombre de métiers de bouche mis en conformité pendant l'année passée (locaux créés et/ou collecte des biodéchets mise en place) ; justificatifs à produire,
- Statistiques des dépôts tracés et/ou enlevés, par adresse,
- Statistiques de verbalisation en matière de dépôts sauvages,
- Statistiques de facturation pour enlèvement de dépôts sauvages.

Ces critères ainsi que les niveaux à atteindre seront définis dans la convention à passer avec la ville. Le coût annuel de cette brigade est évalué à 105 K€.

Cette mesure a vocation, à terme, à disparaitre dès lors que les mises en conformité et autres dispositifs évoqués ci-dessus seront actifs (ainsi que les colonnes enterrées Place Louvel et Place du Palet), permettant la neutralisation des problèmes à leur racine

En complément à cette brigade, il est également proposé :

- l'affectation permanente d'une équipe de deux agents du service « communication de proximité » du service Déchets Ménagers de GrandAngoulême, en charge d'une communication permanente sur le secteur. Ces agents auront notamment comme rôle d'accompagner l'arrêt du dépôt des biodéchets dans les ordures ménagères, qui arrive prochainement.
- la mise à disposition d'équipements spécifiques évalués à 25 K€ et décrits en annexe.

Considérant l'intérêt communautaire à disposer d'un cœur d'agglomération attractif,

Considérant les actions engagées par l'équipe municipale, et le temps nécessaire pour que ces actions portent durablement leurs fruits,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 19 septembre 2018,

#### Je vous propose:

**D'APPROUVER** le principe de la création d'une brigade « cœur d'agglo » chargée de **localiser** les déchets sauvages, d'en **tracer** la nature, de **transmettre** ces éléments au service en charge de la verbalisation ou de la facturation et de **procéder à l'enlèvement immédiat** des déchets ; ceci afin de restaurer rapidement l'attractivité du plateau d'Angoulême,

**D'APPROUVER** la conclusion avec la Ville d'Angoulême d'une convention de prestation de service pour la mise en place de cette brigade « cœur d'agglo » dont le coût annuel sera fixé au maximum à 105 K€ par an. Pour l'année 2018, le coût sera recalculé au prorata du nombre de jours de fonctionnement effectif de la brigade d'ici le 31 décembre.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer avec les représentants de la ville d'Angoulême la convention de prestation de services à intervenir.

**D'APPROUVER** la mise à disposition d'un fourgon équipé d'une valeur de 25 K€ environ à acquérir par GrandAngoulême.

**D'APPROUVER** le principe d'un fonctionnement de cette brigade tel que les enlèvements soient tracés et permettent ensuite aux services de la ville d'Angoulême de procéder soit à une facturation, soit à une verbalisation, selon le niveau de récidive de l'adresse,

**D'APPROUVER** la mise en place, en parallèle à cette brigade, d'une équipe permanente de deux agents de communication du service Déchets Ménagers, en charge d'une communication permanente auprès des usagers du secteur du cœur d'agglomération, pour un montant annuel voisin de 60 000 €,

# APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
04 octobre 2018	05 octobre 2018

#### Annexe : détail de l'organisation de cette brigade

Cette brigade serait composée de deux personnes, équipées d'un véhicule en capacité de déplacer un meuble aussi bien que de collecter des sacs.

Cette équipe fonctionnerait en tournant en permanence de jour (horaires à affiner avec la ville d'Angoulême dans la convention), après avoir garé le véhicule en plusieurs endroits réservés du centre (droit à donner), et se déplaçant ensuite à pied, avec des chars à bras permettant la collecte des dépôts sauvages dans toutes les rues. Le fourgon servira de point de concentration avant vidage régulier. L'équipe disposera d'un téléphone portable disposant de la 4G, afin de prendre une photo géoréférencée facilitant le tracage à chaque enlèvement, et de pouvoir la transmettre aisément par la suite (fourniture et fonctionnement à la charge de la ville d'Angoulême).

En weekend, une permanence sera instaurée. En effet, l'histoire montre que le weekend constitue le pic de dépôts sauvages de la semaine, qui plus est, visibles puisque la fréquentation augmente.

## Chiffrages:

## Mise à disposition des équipements suivants :

Fourgon rehaussé avec rampe motorisée :

1 char à bras léger avec cuvette (pour sacs) :

1 char à bras sans côtés avec frein (pour encombrants) :

2 palettes box pour stockage dans le fourgon :

Valeur d'achat pour GrandAngoulême 25 000 €TTC environ

#### Côut estimé du fonctionnement annuel de la brigade:

Deux agents permettant une permanence annuelle (tout compris): 60 000 €TTC Permanences les weekends (52 x 2 agents x 2 jours x 200 €) : 41 600 €TTC Fourgon: entretien, assurance, carburant: 3 000 €TTC Total 105 000 €TTC

# Coûts direct de fonctionnement annuel pour GrandAngoulême :

Présentiel de 2 agents de communication sur la collecte des déchets (à définir après retour d'expérience sur les diagnostics en marchant + sur la redondance ou non avec la brigade décrite ci-dessus) :

Système d'Aide à l'Exploitation : équipement initial du fourgon (suivi GPS) :

60 000 €TTC

Fonctionnement annuel (suivi GPS): 800 €TTC

80 €TTC